

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 SEPTEMBRE 2023 : COMPTE-RENDU ET RESULTATS DES VOTES

Quimper, le 6 septembre 2023

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Entech s'est réunie le 6 septembre 2023 à Quimper, sous la présidence de Monsieur Christopher Franquet, Président Directeur Général.

A la date de l'assemblée, le nombre total d'actions disposant du droit de vote s'élevait à 14 559 943 pour un nombre total de droits de vote de 23 410 842.

Lors de cette Assemblée Générale, les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble 13 223 318 actions (90,91 % du capital) et 22 074 217 droits de vote (94,29 % des droits de vote).

Les 19 résolutions ordinaires et extraordinaires ont toutes été adoptées. Au-delà de l'approbation des comptes, les actionnaires ont notamment ratifié :

- La résolution relative au programme de rachat d'actions ;
- L'ensemble des délégations et autorisations financières.

Résultats des votes

| Résolution | Résultat | Votes pour (%) | Votes contre (%) | Abstentions (%) |
|---|----------|----------------|------------------|-----------------|
| De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire | | | | |
| 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, | Adoptée | 100,00 % | 0,00 % | 0,00 % |
| 2) Affectation du résultat de l'exercice, | Adoptée | 100,00 % | 0,00 % | 0,00 % |
| 3) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et/ou ratification de ces conventions nouvelles, ¹ | Adoptée | 66,05 % | 33,95 % | 0,00 % |
| 4) Montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil, | Adoptée | 97,61 % | 2,39 % | 0,00 % |
| 5) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond, | Adoptée | 99,12 % | 0,88 % | 0,00 % |
| De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire | | | | |
| 6) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, | Adoptée | 98,18 % | 1,82 % | 0,00 % |
| 7) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes, | Adoptée | 99,95 % | 0,05 % | 0,00 % |

¹ Les actionnaires concernés par cette résolution, directement ou indirectement, n'ont pas participé au vote de cette résolution

| | | | | |
|--|---------|----------|--------|--------|
| <p>8) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription,</p> | Adoptée | 94,11 % | 5,89 % | 0,00 % |
| <p>9) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier,</p> | Adoptée | 92,04 % | 7,96 % | 0,00 % |
| <p>10) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier,</p> | Adoptée | 92,04 % | 7,96 % | 0,00 % |
| <p>11) Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits,</p> | Adoptée | 92,04 % | 7,96 % | 0,00 % |
| <p>12) Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,</p> | Adoptée | 92,04 % | 7,96 % | 0,00 % |
| <p>13) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,</p> | Adoptée | 100,00 % | 0,00 % | 0,00 % |
| <p>14) Délégation à conférer au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes,</p> | Adoptée | 92,04 % | 7,96 % | 0,00 % |
| <p>15) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de</p> | Adoptée | 92,04 % | 7,96 % | 0,00 % |

| | | | | |
|---|---------|----------|--------|--------|
| souscription au profit d'une catégorie de personnes, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de la période d'exercice, | | | | |
| 16) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux), | Adoptée | 92,04 % | 7,96 % | 0,00 % |
| 17) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux), | Adoptée | 91,98 % | 8,02 % | 0,00 % |
| 18) Délégation à donner au Conseil d'administration en vue de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions législatives et réglementaires, | Adoptée | 98,06 % | 1,94 % | 0,00 % |
| 19) Pouvoirs pour les formalités | Adoptée | 100,00 % | 0,00 % | 0,00 % |

A propos d'Entech

Face aux défis technologiques posés par la forte croissance des énergies nouvelles dans le mix énergétique, Entech rend possible l'intégration massive des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie grâce à des solutions de stockage et de conversion électrique pilotées par des systèmes logiciels intelligents.

Bâtisseur des énergies nouvelles, Entech développe, construit et opère des centrales de production et des systèmes de stockage - batteries ou hydrogène - connectés aux réseaux ou « off-grid ». Créée à Quimper en 2016, Entech a déjà réalisé plus de 300 projets dans le monde et emploie aujourd'hui 140 salariés.

Sélectionnée en 2021 par la French Tech dans son programme Green20 et reconnue par de nombreux prix pour sa capacité d'innovation au service de la transition énergétique, Entech s'engage à agir au quotidien en tant qu'entreprise responsable, d'un point de vue non seulement environnemental mais aussi social et sociétal.

Plus d'information : <https://entech-se.com/> et [LinkedIn](#)

Contact presse : Calyptus

Mathieu Calleux
entech@calyptus.net
 01 53 65 37 90 / 37 91